DOCUMENT RESUME

ED 242 809 UD 023 435

AUTHOR	McCreath, Peter L.
TITLE	Mainstreaming Multiculturalism in Canada: Challenges and Opportunities = Inscrire le multiculturalisme dans le courant canadien: Les defis et les promesses. Report of the Nottawasaga Thinkers' Conference (October 1983).
INSTITUTION	Committee on the Future of Multiculturalism in Canada, Hubbards (Nova Scotia).
SPONS AGENCY	Department of the Secretary of State, Ottawa (Ontario).
REPORT NO	ISBN-0-9690983-1-6
PUB DATE	Oct 83
NOTE	35p.
AVAILABLE FROM	Committee on the Future of Multiculturalism in Canada, c/o D. L. McCreath, Shore Club Road, Hubbards, Nova Scotia BOJ 1TO, Canada ($2.00 per copy).
PUB TYPE	Multilingual/Bilingual Materials (171) -- Collected Works - Conference Proceedings (021)
LANGUAGE	English; French
EDRS PRICE	MF01/PC02 Plus Postage.
DESCRIPTORS	Bilingualism; Conferences; Continuing Education; *Cultural Pluralism; Educational Policy; Elementary Secondary Education; *Government Role; Language of Instruction; *Multicultural Education; Multilingualism; Postsecondary Education; Social Bias; Social Discrimination
IDENTIFIERS	*Canada

ABSTRACT

This is the report of a 1983 conference convened by an ad hoc group of Canadian educators who wished to reexamine the Federal Policy on Multiculturalism (promulgated in 1971) in light of present and future educational needs. The report is in both French and English. Chapter I describes multiculturalism as a part of mainstream Canada, rather than as a representation of two separate aspects of Canadian life. Chapter II addresses the challenge of educating Canadians in schools, colleges, and universities; and Chapter III considers the task of educating Canadians outside of the classroom. Chapter IV is a discussion of steps required to combat covert prejudice and discrimination in the courts and legal system. Finally, Chapter V calls for a greater commitment to multiculturalism throughout the Canadian government and society. (CJM)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

Mainstreaming Multiculturalism in Canada:

ED242809

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)

☑ This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.
☐ Minor changes have been made to improve reproduction quality.

• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official NIE position or policy.

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY
Peter L. McCreath
Comm. on the Future of Multiculturalism in Canada
TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)."

Committee on the Future of
Multiculturalism in Canada
Shore Club Road
Hubbards, Nova Scotia B0J 1T0
CANADA

UD023 435

The Committee on the Future of Multicultural Education in Canada

Report of the Nottawasaga Thinkers' Conference October, 1983

Contents

Contents

Preface

Chapter I
Multiculturalism as a Part of Mainstream Canada 4

Chapter II
The Challenge of Educating Canadians in Schools, Colleges and Universities 7

Chapter III
The Challenge of Educating Canadians Beyond the Classroom 9

Chapter IV
Challenging Covert Prejudice and Discrimination 12

Chapter V
The Time for a Firmer Education 15

The publication of this report has been made possible through the assistance of Multiculturalism Canada, Hon. David Collenette, P.C. M.P., Minister.

ISBN 0-9690983-1-6

Preface

The Committee on the Future of Multicultural Education in Canada is an ***ad hoc*** *group of Canadian educators interested in the phenomenon of multiculturalism in Canada and its implications for education over the next few years.*

Over a decade after the declaration of the Policy on Multiculturalism in 1971, it is clear that many Canadians individually and through various organizations and associations have undertaken efforts of various sorts intended to contribute to the achievement of the goals implied in this policy. Countless projects and studies have been done, books and reports written, meetings and conferences held.

Now, one might reasonably ask: What exactly has been accomplished? What has been the impact of these many ***ad hoc*** *and perhaps isolated efforts relative to the aspirations implied in the federal policy? Is the federal Policy on Multiculturalism as stated in 1971 still valid and useful to Canadians? Has the time come for it to be revised?*

In June, 1983, the Committee decided to convene an invitational thinkers' conference to re-examine the Policy on Multiculturalism and a number of related issues, and their implications for education. From October 2 to 4, 1983, a group of Canadians met at the Nottawasaga Inn, at Alliston, Ontario, to ponder the future of multicultural education in Canada. This publication is the result of the conference. It is hoped that it will serve as a useful discussion paper for all who are interested in and committed to multiculturalism in Canada, and its implications for education.

The Committee would like to thank all those who participated in the Nottawasaga Conference. In particular, thanks are due to those who worked with me on the planning committee: Ernest J. Epp, Paul Gallagher, P. Anthony Johnstone, Dean Wood, and those who assisted me in dratting this report: Ernest J. Epp, Michael Hartley-Robinson, P. Anthony Johnstone, Keith A. McLeod; graphic designer Paul McCormick; typists Charmaine King and Bev Quillan, translator Annik Tonet-Tyers.

The Committee would also like to thank the Honourable David Collenette, Minister of State for Multiculturalism, and acknowledge his funding assistance for both the conference and the publication of this report.

Peter L. McCreath,
Chairperson
Committee on the Future of Multicultural Education in Canada
January, 1984

Department of the Secretary
of State
Ottawa, Ontario, CANADA

Chapter I

Multiculturalism as a Part of Mainstream Canada

As the members of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism trekked across Canada on behalf of the government and people of Canada, they "rediscovered" Canada. They discovered the need to establish or reinforce the concept of bilingualism nationwide. They also found that the country was multicultural in the sense that it was multiethnic, multireligious, multiracial and culturally pluralistic. These two discoveries were but rediscoveries that had been known before, during, and since Confederation, but sometimes have been hidden or rejected. The results of the travels and new debates were the Official Languages Act (1969) and the policy of Multiculturalism (1971).

"A policy of multiculturalism within a bilingual framework commends itself to the Government as the most suitable means of assuring the cultural freedom of Canadians", said Prime Minister Trudeau[1] at the time. To this and other aspects of the statement all parties concurred; they concurred because all agreed that a new direction was required. Policies of assimilation and dominance, of uniculturalism and biculturalism, were misrepresentative of the Canadian reality. An appropriate equilibrium was found in two official languages and multiculturalism.

As it was enunciated in 1971, the policy of multiculturalism included the following elements: cultural retention, creative encounters and interchange, overcoming cultural barriers, and the opportunity for immigrants to learn either English or French.

During the past twelve years, the policy has evolved, and been effectively revised as the dynamics of sociocultural development have continued to reshape Canadian thought and behaviour. Canadians might ask: What does the policy now include? What does it now mean? How has it grown or been modified?

Multiculturalism is a dynamic model of Canadian society that recognizes the changing life, changing patterns, changing identity, and changing structural nature or power structure of Canada. The dynamics of the model can be seen in its growth. At first it was deemed to recognize the variety of life styles, where lifestyle is a term used to refer to or include the symbolic features of a culture, such as food, dancing, singing or costume. Later, the concept was broadened to include what might be called ways of life; that is to include not only the symbolic features of life, but such substantive aspects as values and behaviours as well. More recently, it has evolved to emphasize a commitment to change in the very structure of Canadian society and politics that will enable people of diverse racial, religious, ethnic, and cultural backgrounds to be reflected in, have access to, and participate in mainstream Canadian life. This commitment to structural change means not only broadening and altering institutions so that all may equitably participate, but in other instances giving public recognition and support to a greater variety of institutions.

In other words, multiculturalism means that "I" do not only want my individual or group's special characteristics respected, or the broader culture of my group accepted, but that "I" and "we" wish to be active and equal participants in Canadian life. Institutions must expand and adapt in order to give everyone the freedom of choice and the right to participation that is consistent with our commitment to the Charter of Rights and Freedoms, the common law, human rights codes and international covenants.

Canada has gone through times when only the views and concerns of the majority really counted. We have also seen times when the majority control was to some extent tempered with respect for minority rights; this change at least represented a major step forward. The notion and existence of minorities, in terms of powerlessness and being outside mainstream Canada, will take time to fade into history. Nevertheless, Canadians, by adapting our multicultural policy, must take a further step towards equity and justice by creating a model that portrays a society of individuals and groups equal in status, participating co-operatively and continuing to create a Canadian identity and society where all are part of mainstream Canada. Our commonalities, as well as our acceptance of our differences,

can then bind us together. Within a democratic society should we expect anything less?

With the valuable diverse human resources that are found in Canada, multiculturalism is the means of facilitating participation for individuals and groups of diverse ethnic, racial, religious, and cultural backgrounds. The change in Canada in the past twelve years has been positive, but changes in the next few years will have to be accelerated as the expectations and commitments to justice that are associated with the Charter of Rights and Freedoms and the need for structural changes are voiced.

The Charter of Rights and Freedoms epitomizes and exemplifies the commitment of Canadians to overcome prejudice and discrimination. The Charter and multiculturalism say to all that Canadians are participants with equal opportunity to the rights and responsibilities of Canadian citizenship. However, there is a noticeable lag between the commitment and the practice. Institutionalized prejudice and discrimination based upon ethnic, religious, racial or cultural background must be removed. The inertia that creates frustrations can be overcome. The frustrations that impede chances for a better life can be eradicated.

There has not been an extensive long-standing tradition of litigation in Canada by which individuals sought redress from prejudice and discrimination. Hopefully, extensive litigation will not be necessary now that multiculturalism and the Charter of Rights and Freedoms clearly place society against those who discriminate. However, unless Canadians and their institutions begin to treat ***all*** *citizens justly and equitably, litigation will become a prominent means of securing fair treatment and equality under the law.*

Diversity in Canada is a positive characteristic and resource. Canadians are a mixture of peoples of different cultural, religious, racial and ethnic origins. As we relate to the rest of the world we have within our country the cultural understandings necessary to relate to other countries politically, culturally, economically and socially. We have hardly tapped this aspect of our nation's resources in the social and cultural spheres, much less in the areas of diplomacy and economics. In these latter areas, we have failed to use our understanding of people, their ways of life, and their languages. Perhaps these deficiencies will be lessened as we increasingly see diversity as a positive resource.

The international aspects of diversity and multiculturalism are numerous. In a world that is, in the calculations of some demographers, more than 80 percent non-white, Canadians could provide leadership in racial harmony. In a world where many nations have racial, religious, ethnic and cultural diversity, Canadians could lead in accepting such diversity. In other countries there is an awareness of the leadership Canada has provided in developing a national philosophy that builds upon peoples' basic yet diverse beliefs and characteristics. Unfortunately, many Canadians are largely unaware of the depth and extent of the interest abroad in multiculturalism and Canadian Studies. It almost seems as though we have attempted to hide our commitment to multiculturalism. After twelve years of the policy there is still no statutory basis for multiculturalism. There is no department but only a program area within a department. Why do we underfund and understaff a commitment, which is so important and beneficial to Canadians at home and abroad?

Other questions can be asked about the Official Languages Act. This legislation reiterates that the English and French languages are the link languages of Canada. They are the vehicles of communication for all Canadians. This legislation also refutes the concept of territoriality as the basis of linguistic dualism. More Canadians might appreciate how cohesive and unifying the Canadian approach has been if they compared the Canadian case to other countries where territorial linguistic divisions have led to lines of cleavage that are destructive of national unity both politically and culturally. Unfortunately, Canadians are sometimes too conscious of the faults of the past to be aware of the present and future possibilities. The dynamics of the commitment to the two official languages is now emerging in our young Canadians, an increasing number of whom are bilingual and some of whom are multilingual. Official bilingualism does not imply that children should reject their mother tongue or heritage language.

The growth and development

of multiculturalism from life style, to way of life, to commitment to structural change, to facilitate the participation of all Canadians not only culturally but also socially, economically, and politically has meant that our practice under the policy has evolved. Perhaps it is time to bring the policy up to date with the practice. A revised policy, in whatever form, should incorporate the following commitments:

(a) to the equality of status of people of all cultural, ethnic, religious and racial groups within Canada;

(b) to cultural retention and development including the development of languages other than English and French;

(c) to overcoming cultural, social, economic and political barriers that limit individual and group participation in Canadian life;

(d) to sharing our cultures in mainstream Canada through creative cultural programs, institutions and encounters;

(e) to equality of opportunity for all Canadians to share in the political, social, economic and cultural benefits of Canadian citizenship;

(f) to human rights and civil liberties as articulated in the Canadian Charter of Rights and Freedoms, in human rights codes, international covenants, and as found in the common law; and

(g) to the belief that persons have the freedom to choose the particular culture practices they prefer within the framework of our democratic principles.

Multiculturalism is for all Canadians; it addresses the needs and aspirations of all Canadians from the newest immigrant to the oldest person of native ancestry. Whether multiculturalism is expressed in English or French, or in any other of our many mother tongues, it expresses the pride and belief in the worth and participation of all Canadians.

[1]*House of Commons, October 8, 1971*

Chapter II

The Challenge of Educating Canadians in Schools, Colleges and Universities

Canadians consider education crucial to success in life. Society establishes and maintains public education and expects education to sustain society. The relationship between the school (the principal medium for public education) and society continues. Society, however, has changed. So, the school, too, must change, both in what it is and what it does.

Two major changes have taken place recently with respect to education. The first is that the context for public education has been extended to include, for example, museums and libraries. The second change is that our expectations of public education have grown. We no longer expect the school just to reflect our society. We expect, schools to improve society, to improve the world in which we live.

These changed perceptions and beliefs about education contribute much to the current challenge of educating Canadians through the public education system, in schools, colleges and universities. Canadians expect new results from education, they use new criteria to assess its effectiveness. The challenge to public education in Canada today has become the challenge to change and to innovate.

One major change required of our schools today is that they adopt a multicultural approach in education. Why? Because the social and cultural fabric to Canada is multicultural, and is being recognized as such — at work, at play, at home and at school. In short, Canada is a multicultural society, and our schools must reflect this reality.

As noted in Chapter One, Canada has been evolving from a society with dominant anglo and franco populations, to a truly multicultural society in which Canadians of all cultures are accorded equal respect, equal status and equal access to opportunity. Thus, as we move toward the 21st century, effective functioning in our society, as well as in the world, will require Canadians to function in their own, as well as across several cultures. Canadians must learn to live and move, now and in the future, in our Canadian multicultural society. In sum, multicultural education is essential in our schools.

Multicultural education must be seen not as yet another subject in the school program of studies, but as a dimension of both the context and process of education. It must pervade all aspects of the school and curriculum. Implementation of multicultural education in our public schools implies visible impact in each of the following areas:

(a) board and school policy, including delineated goals to priorities;
(b) school environment and culture;
(c) teaching methods, including methods adopted to accommodate the different learning styles of children of different backgrounds;
(d) recognition, acceptance and value of the languages and dialects of the students, in addition to the official language of instruction;
(e) continuing public input and participation;
(f) guidance and counselling service consistent with the needs of the students;
(g) adequate and appropriate testing, assessment and placement procedures;
(h) instructional materials that have been carefully evaluated and approved as free of undue bias or discrimination;
(i) school staffs and individual teachers with attitudes, perceptions, beliefs and behaviours in keeping with the intent of the school's multicultural education program; and
(j) courses, an overall program, teaching strategies and styles consistent with needs of the students or learners.

In sum, schools must be in harmony with the community they are established to serve. Teachers and administrators must also represent and reflect the community.

Reward systems in the school must be just. School rules and regulations must be just and fair and must be enforced consistently. All students must be equally welcomed, and be made to feel equally welcome. School goals must provide an opportunity for each and every student to pursue his or her individual growth and development goals, consistent with the diverse goals of both Canadian society and the local community.

In implementing a multicultural approach to education, school systems should carefully examine: (1) the vision of the world, reality and life presented in their curriculum; (2) the school's values as manifested in staff behaviour and practices, with a view to eliminating prejudice and discrimination; and (3) the degree of equality or inequality of access as well as opportunity within the school's programs to students of different backgrounds. The curriculum should help students to develop their self-respect and their respect for others, to become more just, responsible, creative, committed as much to peace as to prosperity, and to be capable of benefiting from expanding self-discipline and freedom to make decisions. Multicultural education humanizes education systems and personalizes their approaches, and thus should be reflected in the school's content and methods.

At the school system level, too, staff and programs should reflect the diversity of the community served. Both should be aimed at increasing appreciation of diversity. New patterns of school-community relations should be developed; exchanges of policy statements, curriculum guides, and instructional materials among school systems should be encouraged; in-service about the implications of teaching in a multicultural context should be a priority and adequate support systems should be put in place.

With regard to teacher education, both pre-service and continuing, care should be taken to cultivate analytical and evaluative abilities to enable teachers to deal effectively with racism, sexism, ethnocentrism, participatory democracy and parity of power. Values clarification and interactive skills should be refined. Cultures should be examined to detect useful implications for teaching strategies, sensitivity to pluralism, commitment to creative use of diversity, and understanding prejudice and discrimination in general. Indeed, incentives could be provided teachers now in the system, by offering certification credit for completing upgrading courses in these areas.

Perhaps, it should be stated that if parents wish to see the concept of multicultural education presented here implemented within their school system, then they must bring pressure to bear on their school board. This, of course, includes offering to work with the schools in every way possible. Even so, parents must be prepared, as well, to practice what they ask the school to preach about multiculturalism, especially in regard to discrimination.

The federal government should be encouraged to provide funds to encourage community development and to establish resource centres to deal adequately with or facilitate needed access to essential information about bilingualism, race relations, ethnocentrism, and heritage language learning. If the federal government continues to work to establish an adequate climate for growth of multiculturalism, provincial governments will find it difficult not to act.

In turn, all provincial governments should pass legislation or establish policy on multicultural education, textbook and other learning materials criteria, teacher certification requirements and teacher in-service programs. Human rights education for teacher certification must also be considered, and certainly in-service training for all teachers with respect to multicultural education should be encouraged. Finally, resource centres with learning materials and human resources, to facilitate greater development and easier access to information about provincial enthnocultural groups, are needed and desirable.

The promotion of multicultural education is a worthy and timely goal, in the name of reducing social fragmentation and increasing human understanding within Canada today. Our search for multicultural education might well lead also, as a side or complementary effect, to a substantial increase in social cohesion in Canada, and perhaps even to a greater spirit of national cohesion, which is a logical concomitant of strengthened social cohesion. We have much to lose, but even more to gain.

Chapter III

The Challenge of Educating Canadians Beyond the Classrooms

Multiculturalism is now a part of the Canadian way of life.

Unfortunately, not all Canadians understand or accept that this significant change has and is taking place in Canada. Some view the changing cultural diversity of Canada as a threat, and therefore, as something to be vigorously opposed. It is a task of education to play a major role in overcoming such regressive attitudes and aspirations.

The education system of a nation is a medium for change, a vehicle for progress. But, education in Canada is not confined to schools and universities. Education refers to learning, and learning can take place in many environments, through many media. Going beyond the conventional classroom to meet the challenge of educating for multiculturalism in Canada reveals an exciting new horizon.

The goal of this challenge is to have all Canadians accept and understand that the concept of multiculturalism provides an accurate description of Canadian society and the way Canadians live.

Increasingly over the past decade, Canadian educators and their institutions have focussed their interest and attention on multiculturalism and its implications for life in Canada. The holding of the first national conference on multicultural education, "Building the Bridges", in Winnipeg in November, 1981, marked a significant event in the history of multiculturalism in Canada. The fact that one of the results of that conference was the establishment of multicultural education organizations in every province and territory of Canada as well as a national organization was of perhaps even greater significance.

Multiculturalism in-service for teachers, school trustees or board members and professors must continue. Teacher associations and other such education related organizations must be encouraged to continue to expand their initiatives in this area.

A logical next step is to look to providing the same type of in-service education on multiculturalism within a wide variety of Canadian sectors beyond the school classroom.

The need for education about multiculturalism within Canada's legal systems appears increasingly evident. Minorities are being discriminated against largely through the insensitivities of the personnel that constitute the courts. It would be particularly advisable to develop and promote multicultural inservice programs for judges, lawyers and clerks of the courts, as well as translators. Heightened multicultural sensitivities could serve as a most useful purpose in decision-making by Canadian justice.

Education is needed in the field or domain of employment in Canada. Hidden and/or unintended discrimination often limit access to employment opportunities, training and promotion. The onus for change, here, lies with business and union leaders who are in a position to initiate action and procedures to enhance equality of access and opportunities, and to reorganize more fully the cultural diversity of Canadians. Business associations and Chambers of Commerce should be made aware of the business opportunities and the economic realities of multiculturalism, at home and abroad, and in terms of both clients served and employees.

Particularly sad, to date, is the plight of immigrant women in the workplace. There is clearly a need for an outreach program for them which will provide information on work opportunities and an understanding of their rights in seeking employment.

Even so, many immigrants, male and female, find themselves disadvantaged by the fact that their training and credentials are not accepted when they enter this country. Although they may have been highly trained or educated in their country of origin, they are sometimes forced to work in jobs requiring very menial skills. In the end, both they and the greater community they have joined, are the losers. The establishment of means and procedures to see that the qualifications of immigrants are fairly assessed and accordingly recognized would cost little in comparison with the potential benefits to Canadian society.

What of our community recreation and service organizations and agencies? How prepared are they to encourage and accept all members of the community within their active membership? Such organizations, large and small, can do a great deal to foster positive multicultural attitudes and practices. Religious institutions are surely in a particularly critical position to play a leadership role in changing negative attitudes toward cultural diversity and in combating prejudice. Leadership from community organizations and religious institutions could result in more affirmative action and more programs for increased sensitization for the greater acceptance of all cultures and all Canadians.

Organizations and agencies for public education such as B'Nai Brith, Women's Institutes, community organizations, and Human Rights Commissions should accept an ongoing responsibility to foster understanding of the multicultural reality of contemporary Canadian society. New initiative could be included in the training programs of such youth organizations as the Boy Scouts and Girl Guides.

Such ethno-cultural organizations as Ukranian, German and Italian Clubs, and Native Friendship Centres, must accept the responsibility to facilitate multicultural understanding among their memberships. All too often such organizations plan extensively for the enrichment and enhancement of their own image and unique purpose without appropriate or adequate acknowledgement of all other groups who share equally valuable and unique Canadian identities.

Multicultural organizations would be well advised to recognize that their acceptance and appreciation cannot be assumed. For example, many Francophones in Canada fear that an emphasis on multiculturalism is and will reduce the Canadian policy of bilingualism to English unilingualism in practice. This is particularly common in regions or provinces other than Quebec. Similarly, unless multiculturalism addresses multiracialism, the interests of all are not addressed. Ethnocultural groups must become familiar with and respect the aims of multiculturalism. Too often, it seems, programs are initiated that do not convey or fully respect notions of equality and are not of suitable national or Canadian benefit.

More education about multiculturalism is needed in and for the media. Too often, it seems, news reports focus only on the sensational aspects of discrimination or conflict. The depth of issues or the intricacies of such human relationships is more often not pursued. As another example, the reference, through the media, to visible minority individuals by their racial characteristics places them in a different category of membership in the greater Canadian community.

None of these changes will occur without stronger leadership in the future than there has been in the past in the promotion of multiculturalism and its place in contemporary and future Canadian society. This observation is not made to, in any way, denigrate the leadership which, although genuine and often given with great sacrifice, has centered largely around educators donating countless hours of voluntary service on committees; on numerous community service-minded volunteers serving on multicultural councils and other organizations, and on the federal government with its somewhat outdated policy statement and its relatively modest initiative of an office within the Department of the Secretary of State. Large scale action for full recognition of all cultures and the removal of discriminatory and prejudicial practices in government, industry and commerce is still most conspicious by its absence in Canada today.

Recognition of multiculturalism has significantly increased since the declaration of the policy on multiculturalism in 1971. However, there is an increasing need for cooperation between the members of the historically dominant cultural groups and the remainder of the population. Mutual disregard, of course, has the opposite effect. Thus, for example, respective efforts by the federal government to foster national unity, bilingualism and multiculturalism must be complementary. Such programs cannot usefuily compete with one another.

A similar problem arises out of the uncertainty of responsibility for multiculturalism (other than in the public schools) at the provincial level.

Clearly, the challenge of educating Canadians beyond the classroom is great. Significant changes are required in many of our major institutions, public or private. The education systems, beyond the schools and universities are the potential agents to this change and require only appropriate leadership to meet these needs and respond to the challenge.

Chapter IV

Challenging Covert Prejudice and Discrimination[1]

Prejudice and discrimination exist in Canadian society. They do so for many reasons, both obvious and not so obvious. They are both conscious and unconscious. They are manifest to some extent at least between all groups within society. They must be recognized, understood, challenged and overcome.

Education is the principal change agent in society. But, the process of education is not always sufficient in the short run, if at all, to overcome certain problems. In these instances, other strategies, other techniques, may be necessary. In the case of prejudice and discrimination against minorities in Canada, particularly those we call visible minorities, this would appear to be the case.

Multiculturalism has become a demographic, and to some extent at least, a political and constitutional reality in Canada. In other ways, the full impact of multiculturalism has not, as yet, been felt in the political, social and economic structures of the country.

Sometimes, when people think of prejudice, discrimination and racism, they think of questions of race relations and the problems of visible, racial minorities within a context. But they are not the only types of minorities who can be the victims of prejudice and discrimination in the Canadian context. Indeed, one might propose, as a definition of Canadian multicultural society, a society of multiple minorities.

Canada has nearly 400 years of history since the arrival of the Europeans in America. During this period, or at least during the period prior to the last decade or two, Canada was dominated by two linguistic-cultural groups. One is known under such rubrics as the anglo-Canadian, British North American, or anglo-celtic group comprising persons of the various British ethnic origins and those who successfully assimilated with them; what is now called "the anglophone context". The other is the French Canadians, represented a majority in Quebec, and a minority of varying numerical consequence in the remainder of the country.

It is in the context of being a minority group that people become the victims of prejudice and discrimination.

As noted earlier, the visible minority people have become, in a sense, the symbol of minorities within our society. It is the fact of their physical difference that sets them apart as a minority group, and makes it impossible to assimilate into the majority group, and to become an invisible part of it. So long as multiculturalism is seen to emphasize ethnic and cultural diversity alone, it cannot address the problem of prejudice and discrimination as it affects for example, those who are victims of racism. In this sense, multiculturalism as cultural retention, can be counter-productive to racial minorities in that it provides the appearance that something is being done, while in fact, the problem is not being addressed.

It could be argued that the establishment of the policy on multiculturalism was precipitated by the reaction of indignation expressed by Canadians of non-British, non-French ethnic origins to the concept of bilingualism and biculturalism articulated in the terms of reference of the royal commission of that name in the 1960s. Certainly, the terms of reference of the Commission were broadened to take into account "the contribution made by the other ethnic groups to the cultural enrichment of Canada". In the end, the government adopted a policy of cultural diversity, rather than one of biculturalism. Canadians of, for example, east and south European ethnic origins, initially saw the policy on multiculturalism as for them. It was formal recognition of their part and contribution in Canada. The policy and consequent programs under it would also, it was hoped, assist in overcoming or alleviating the prejudice and discrimination to which they had been submitted within their Canadian experience.

Ironically, as greater attention has been paid through multicultural programs to combatting racism and discrimination against visible minority Canadians, increased concern has arisen from the non-visible minority Canadians as to whether the problems of prejudice and discrimination which they have faced will be forgotten. While their representation in the social,

economic and political power structures tends to be better than that of the visible minorities, there is a danger that the security of their position will be taken for granted.

The French are faced with the problems of being a minority group in all of Canada except in Quebec, where they are the majority. They also speak one of Canada's two official languages. Neither their majority in Quebec nor their official language have prevented them from encountering prejudice and discrimination.

The formerly dominant, British or anglophone group now find themselves as a minority within the country as a whole. Many of these people resent or fear what they see as the loss of their historic role within the social and political structure in the country. Some even find themselves the victims of discrimination when efforts are made to redress the balance of participation in this country.

Many factors lead to discrimination based on prejudice:

(a) a basic lack of understanding between different groups;
(b) an inadequate recognition of human rights;
(c) a refusal to assume responsibility for change and to recognize the changing racial makeup of Canada;
(d) a lack of leadership;

(e) a failure to recognize injustice;
(f) lack of knowledge of the multicultural, multiracial nature of Canada, and the implications of multiculturalism for Canada.

There is an urgent need change many of the structures that support attitudes of prejudice and discrimination. It is a challenge to the social, economic and political power structures of Canada to catch up to the demographic reality of the country. Vested interests and entrenched attitudes are not easily changed. As indicated, education, a traditional method for achieving change, can do this, but in the main only over the long term. Short term change is very much needed.

The establishment of the policy on multiculturalism was a step in the direction of such changes. Without exactly giving more power to minority group Canadians, it at least has increased the profile of their rights and needs. It has focused more attention on human rights. But, it has not eliminated prejudice, discrimination or racism.

The transition from a culture-oriented policy to one aimed at redressing inequities in the social, political and economic sectors of society has not been an easy or truly successful one with respect to changing systemic, structural and institutional prejudice and discrimination.

There are a number of ways of bringing about change. Great hopes have been pinned by some on the Charter of Rights and Freedoms. Others feel these hopes are misplaced, expressing the view that the Charter is not a panacea, that unrealistic expectations are being raised, and that this could be a frustrating and thankless path to follow. Whichever view is accepted, it should at least be recognized that the mere establishment of the Charter indicates an effort to face up to the fact of discrimination.

Legislation or other legal forms of change directly affect the political system, and do so in a lasting manner. They can also generate valuable government funding, by authorizing it. This makes legislative change an important avenue to follow; besides the obvious value of the structural changes achieved. However, this can often be a difficult and protracted process.

At the political level, some highly effective, high profile form of coalitional advocacy should be established and put in place. This would provide leadership and direction both nationally and provincially. Because collecting, disseminating and exchanging information is a vital element in the process of change, there might as well be established a national clearing house of information as a fact-finding and distribution centre. Possibly, the coalitional advocacy and the clearing house for information should be combined for improved efficiency and effect.

Notwithstanding the foregoing proposed structural changes, urgent and immediate efforts still remain to be undertaken with respect to social or societal attitudes. Again, direct intervention is required. Essentially, four types of intervention are possible, coercive, instrumental, legalistic and normative.

The **coercive** approach is a

confrontation mode. It would include the use of demonstrations, threats, and strikes amongst others.

The **instrumental** approach could be typified by the example of the funding by a federal agency of a company or institution in order that it might hire minorities. The agency would then be instigating instrumental change.

The **legalistic** is the use of existing legislation to achieve change or to challenge unacceptable attitudes or decisions. Courts are, of course, limited, as they are largely reactive, being tied to precedent.

Normative is the process of persuasion, often using self-interest as the reason for acceptance. Business and unions can often be successfully approached this way. Some people contend that Canada's multicultural society reflects the world's population at large, and that business should utilize on this advantage. The argument is then exploitative or the reverse. However, the normative approach has proven to be an effective one.

Different circumstances will, of course, warrant different approaches or strategies at different times; in reverse, the worth of each of the foregoing strategies should be recognized in relation to appropriate circumstances.

It remains to identify the target groups or institutions for such strategies or interventions. These include: the media, unions, the police, self-governing professional organizations, chambers of commerce, religious institutions, cultural institutions (i.e., Canada Council), universities, school boards, government appointments (boards and commissions), advisory committees (local government), hospitals (administration, delivery system, boards), and non-government organizations. With respect to these targets, some will be more impervious to change than others.

It is important that with respect to such things as representation on boards, commissions and committees tokenism be avoided. True representation bears in mind the total picture; qualified representatives of minority groups should have an opportunity to serve. Advisory committees should be formed to facilitate necessary changes and should concentrate on developing **written** policies which can then be used as a basis for change. The multicultural, multiracial diversity of Canada should be reflected on our boards, commissions, etc.

Individual initiative is required at all levels in order to identify and implement strategies for change. Similarly, individuals within institutions being lobbied have a responsibility to seek change at their own level, as policeman to policeman, doctor to doctor, teacher to teacher, etc.

Considerable funds must be budgeted for the removal of prejudice, discrimination and racism. But, funds must be well and effectively spent. Projects and agencies must fall within a contextual rationale consistent with national goals for the eradication of prejudice, discrimination and racism. Funds inefficiently or ineffectively spent often generate negative reaction from the population at large.

The removal of prejudice, discrimination and racism is of benefit to all Canadians. This goal must therefore, be communicated to all Canadians, and their active support elicited.

(1) What is referred to here is systematic, structured and institutional prejudice and discrimination based on race, culture and ethnicity. For the purposes of this paper, this will be understood to mean that an institution, system or structure refuses to give full and equal rights to a minority person due to their race, culture or ethnicity. This results in reduced opportunity for employment, and a reduced quality of life. It often imposes conditions that conflict with the person's humanity, culture and heritage, and underlines their feeling of a lack of self-worth and equality within society as a whole.

Chapter V

The Time for a Firmer Foundation

For some time we have heard that the Canadian reality is multiculturalism within a bilingual framework. Multiculturalism as a phenomenon in Canada connotes recognition of the existence and contribution of all of Canadians of all ethnic, racial, religious or cultural backgrounds — their place in our history, their place in our present, their place in our future.

The declaration of the Policy on Multiculturalism in 1971 did not, of itself, create a society imbued with multiculturalism. Rather it but gave belated government recognition to what was already a **fait accompli** in Canadian society.

This report suggests that Canada is a dynamic society, undergoing continuous evolution and change. The policy as stated in 1971 probably would not have been possible in 1951. It will need at least to be reinterpreted and expanded for 1991.

The dynamic phenomenon of multiculturalism confronts Canadians with the challenges of understanding and implementation. These challenges must be met primarily through education, both institutional and beyond. At the same time, the Canadian community must come to grips with the growing challenge of systemic, structural and institutional prejudice and discrimination based on race, religion, culture and ethnicity. The future harmony of Canadian society necessitates not only this recognition, but also a meaningful understanding of multiculturalism on the part of the Canadian people.

Multiculturalism has to do with all Canadians. When the policy was proclaimed, it was perceived by many as being a policy primarily targeted and intended for the specific benefit of minority ethnocultural groups in Canada. Some even saw it as relating only to ethnicity exclusive of Canadians of French and the various British ancestral origins. But, it was more comprehensive.

Although the policy, as proclaimed by the Prime Minister, comprised four essential components, for the first few years, by far the greatest emphasis was placed on lifestyles and way of life or cultural retention. Major program and funding emphasis was on supporting folk arts, heritage languages and the development of ethnic studies.

It was not until 1977 that the emphasis broadened to include initiatives aimed at fostering cross-cultural aspects of sharing. The establishment and funding of cross-cultural centres in all regions of Canada was among one of the first manifestations of this thrust. A second was the move by the Multiculturalism Directorate into the area of race relations, an initiative facilitated by the commitment to assist all groups to overcome barriers to full participation in Canadian society.

The newest thrust would appear to be the growing emphasis on opening Canadian institutions to all. Part of this thrust should see the Multiculturalism Directorate become increasingly an advocate within government for recognition of the implications of multiculturalism to the government itself, to its departments, officials and their programs.

That there has been a steady growth of awareness of multiculturalism within Canada since 1971 cannot be doubted. Indeed, significant progress has been made right up to the office of Governor-General.

But, there remains much misunderstanding, even with regard to the commitment of the government itself. While multicultural heritage is now recognized within our Constitution by virtue of Section 27 of the Charter of Rights and Freedoms, there is no statutory basis **per se** either for the Policy of Multiculturalism or for the staff, programs and structure of the Multiculturalism Directorate. Instead, the Directorate is but one of five program areas of the Department of the Secretary of State.

Since multiculturalism is a fundamental basis of Canadian society, then the multicultural diversity of the Canadian people should be reflected in all our government institutions, agencies, crown corporations, and departments, as well as in all organizations, private or public, provincial or federal, funded by

federal government sources. Government publications and materials, whether intended for internal or external audiences, should reflect the multicultural nature of Canada, as well as our two official languages.

While the responsibility for education resides with the provincial governments (Section 93 of the B.N.A. Act), since multiculturalism is a principal description of Canadian society, then it is incumbent upon the government of Canada to ensure, at the very least, that programs targeted at civic education, and funded with federal dollars, should address and reflect this dimension of Canadian reality.

In the light of these observations and the challenges and realities described earlier in this report, if the government of Canada, and the Canadian political, social, economic, and cultural establishment is going to be prepared for the imperatives of 1990, the time has come not only to revise and update the policy on multiculturalism, but also to give it greater status. Not only should the policy be articulated and confirmed by legislation, but an independent department of government or ministry of state should be established and charged with the administration of the proposed Multiculturalism Act. A Multiculturalism Act should include, as well, the following minimum provisions:

(1) reaffirmation of the components of the existing policy, as articulated by the Prime Minister in his statement to the House of Commons on October 8, 1971;
(2) explicit recognition and assertion of multiculturalism as an integral part of the social, economic, political and cultural life of Canada;
(3) explicit inclusion (as a priority of the government of Canada for all Canadians) of the full practice of human and civil rights;
(4) explicit recognition of racial as well as ethnocultural diversity within the concept and policy of multiculturalism in Canada;
(5) explicit provision that a Multiculturalism Act be binding on all departments and agencies of the government of Canada, on all programs and organizations, private or public, (including those established or controlled by the provincial or territorial governments of Canada), funded by the government of Canada in whole or in part.

Multiculturalism is not only a cultural reality in Canada, it is also an exciting phenomenon and promising goal for our future development. The multicultural nature of Canada has implications for our future in the world community in terms of international trade and relations with other countries of the world. Multiculturalism gives Canada ties with every country of the world because there are Canadians with personal or ancestral links to every nation.

Clearly, the Canadian concept of multicultural diversity within a common nationality and citizenship means that Canada can be the prototype for the world of the future. Implementation of the changes proposed in this report will make the present possibility a future reality.

Inscrire le multiculturalisme dans le courant canadien:

Les défis et les promesses

Comité pour l'avenir de l'éducation multiculturelle au Canada

Rapport du congrès de réflexion d'octobre 1983

Table des matières

Table des matières

Préface

Chapitre I
Inscrire le multiculturalisme dans le courant canadien 4

Chapitre II
L'éducation des Canadiens dans les écoles, les collèges et les universités 7

Chapitre III
L'éducation des Canadiens en dehors de l'école 9

Chapitre IV
La lutte contre les préjugés et la discrimination indirects 12

Chapitre V
La nécessité d'une fondation plus solide 15

La publication de ce rapport a été rendue possible grâce à l'aide de Multiculturalisme Canada, l'Hon. David Collenette, député, c.p., ministre.

ISBN 0-9690983-1-6

Préface

Le Comité pour l'avenir de l'éducation multiculturelle au Canada représente un groupe d'éducateurs canadiens qui s'intéressent au phénomène du multiculturalisme au Canada et à ses implications pour l'éducation dans les années à venir.

Plus de dix ans après l'énoncé de la politique du multiculturalisme en 1971, il apparaît clairement que de nombreux Canadiens — individuellement ou par l'intermédiaire de diverses associations et organisations — se sont efforcés de réaliser les objectifs de cette politique. Il suffira, pour s'en convaincre, d'évoquer le nombre de projets et d'études menés depuis cette date, la quantité de rapports et d'ouvrages rédigés à ce sujet ainsi que les multiples congrès et recontres organisés sur ce thème.

On peut donc maintenant se poser certaines questions. Quels effets ces efforts particuliers — et parfois isolés — ont-ils eus relativement aux aspirations de la politique fédérale touchant le multiculturalisme? La politique fédérale telle qu'elle était énoncée en 1971 est-elle toujours valable et utile ou le moment est-il venu de la réviser?

En juin 1983 notre comité décidait de réunir, sur invitation, un congrès de réflexion sur la politique du multiculturalisme et certaines questions connetes et d'étudier leurs implications pour l'éducation. C'est ainsi qu'un groupe de Canadiens se réunit à Nottawasaga Inn, Alliston, Ontario du 2 au 4 octobre 1983, pour méditer sur l'avenir de l'éducation multiculturelle au Canada. Le présent rapport est le fruit de leurs travaux. Nous espérons qu'il sera un outil de discussion intéressant pour toutes les personnes qui croient dans le multiculturalisme au Canada et qui s'intéressent à ses implications pour l'éducation.

Les membres de ce comité tiennent à remercier tous ceux et toutes celles qui ont participé au congrès de Nottawasaga, et en particulier les personnes qui ont collaboré à la planification de ce congrès: Ernest J. Epp, Paul Gallagher, Dean Wood, et celles qui ont contribué à la préparation de ce rapport: Ernest J. Epp, Michael Hartley-Robinson, P. Anthony Johnstone, Keith A. MacLeod, le dessinateur Paul McCormic, les dactylographes Charmaine King et Bev Quillan, la traductrice Annick Tonet-Tyers.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à L'Honorable David Collenette, Ministre d'État au multiculturalisme, pour un octroi qui a permis de financer à la fois le congrès et la publication de ce compte-rendu.

Peter L. McCreath
Président
Comité pour l'avenir de l'éducation multiculturelle au Canada
Janvier 1984

Chapitre I

Inscrire le multiculturalisme dans le courant canadien

Comme les membres de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme arpentaient ce pays au nom de son gouvernment et de ses habitants, ils "redécouvrirent" le Canada. Ils découvrirent la nécessité d'établir ou de renforcer la notion de bilinguisme d'un littoral à l'autre. Ils s'aperçurent aussi que le pays était multiculturel c'est-à-dire multiethnique, multiracial et culturellement pluraliste. Ce n'étaient là que des redécouvertes de faits bien connus avant, pendant, et depuis la Confédération mais qu'on avait trop souvent dissimulés ou réfutés. Leurs pérégrinations, ainsi que les débats qui s'ensuivirent, aboutirent à la Loi sur les langues officielles (1969) et à la politique du multiculturalisme (1971).

Le Premier Ministre déclarait à cette occasion:

Le multiculturalisme dans un cadre bilingue apparaît au gouvernement comme le meilleur moyen de préserver la liberté culturelle des Canadiens.[1]

Tous les partis se rallièrent à cette déclaration — parmi tant d'autres — parce que tous convenaient qu'une nouvelle orientation s'imposait. Les politiques d'assimilation de domination, d'uniculturalisme et de biculturalisme représentaient mal la réalité canadienne. Il fallait un nouvel équilibre et on le trouva dans les deux langues officielles et dans le multiculturalisme.

Telle qu'elle s'énonçait en 1971, la politique du multiculturalisme comprenait les éléments suivants: la préservation culturelle, des rencontres et des échanges créateurs, le dépassement des barrières culturelles et la possibilité pour les immigrants d'apprendre soit l'anglais soit le français.

Au cours des douze dernières années cette politique a évolué et subi des remaniements, conformément à la dynamique de l'évolution socio-culturelle qui ne cesse d'affecter la pensée et le comportement des Canadiens. On peut maintenant s'interroger sur cette politique. Quel est son contenu à l'heure actuelle? Quel est son sens? Comment s'est-elle développée? A-t'elle subi des modifications?

Le multiculturalisme est un modèle dynamique de la société canadienne qui reconnaît l'évolution de la vie, des formes, de l'identité et de la structure du Canada ou du pouvoir au Canada. La dynamique du modèle se retrouve dans son évolution. Au départ le multiculturalisme était censé reconnaître la variété des styles de vie, ce dernier terme recouvrant les traits symboliques d'une culture tels que sa cuisine, ses danses, ses chansons ou ses costumes. Ce concept s'élargit par la suite pour englober ce qu'on pourrait appeler les modes de vie; ceux-ci comprennent non seulement les caractéristiques symboliques mais aussi des aspects plus substantifs de la vie tels que les valeurs et les comportements. Plus récemment, il s'est étendu aussi à une volonté de changer la structure même de la société et de la politique canadiennes de façon à assurer aux personnes de milieux racial, religieux, ethnique et culturel différents la représentation dans la société canadienne ainsi que l'accès et la participation à la vie de cette société. Cet attachement à des changements structurels implique non seulement un élargissement et une modification des institutions de façon à assurer à tous une participation équitable mais, dans certains cas, la reconnaissance et le soutien publics d'une plus grande gamme d'institutions.

En d'autres termes le multiculturalisme signifie que "Je" veux non seulement voir respecter mes caractéristiques individuelles ou celles de mon groupe-ou voir accepter la culture plus large de mon groupe-mais aussi que "Je" veux et que "nous" voulons participer activement et également à la vie canadienne. Les institutions doivent être élargies et adaptées de façon à donner à tous la liberté de choix et le droit à la participation conformément à la Charte des droits et libertés, au droit coutumier, aux codes des droits de la personne et aux conventions internationales.

Le Canada a connu des périodes où seules comptaient les vues et les préoccupations de la majorité. Nous avons aussi vécu des époques où la règle de la majorité était, dans une certaine mesure, tempérée par le respect des droits des minorités; ceci représentait au moins un grand pas en avant. La notion et l'existence de minorités, avec leur connotation d'impuissance et d'existence en dehors du courant général, ne disparaîtront pas de sitôt de notre histoire. Néanmoins, avec l'adaptation de la politique du multiculturalisme, les Canadiens doivent faire un pas de plus vers la justice et l'équité en créant le modèle d'une société composée

de personnes et de groupes ayant un même statut, participant ensemble et continuellement à la création d'une identité canadienne, une société où tous s'inscrivent dans le même mouvement. Ce qui nous unit c'est tout autant ce que nous avons en commun que les différences que nous acceptons. Dans une société démocratique faut-il s'attendre à moins?

Compte tenu de la variété des ressources humaines du Canada, le multiculturalisme représente le moyen de faciliter la participation des particuliers et des groupes de provenance ethnique, raciale, religieuse et culturelle diverse. Les changements survenus au Canada au cours des douze dernières années ont été positifs. Ils devront s'accélérer encore dans les années à venir à mesure que s'exprimeront les attentes du public et son attachement à la justice dans le cadre de la Charte des droits et libertés, ainsi que la nécessité d'effectuer des changements structuraux.

La Charte des droits et des libertés incarne l'engagement des Canadiens à surmonter les préjugés et la discrimination. La Charte et le multiculturalisme proclament que les Canadiens ont tous des chances égales de participer aux droits et aux responsabilités associés à la citoyenneté canadienne. Cependant il y a un écart visible entre la théorie et la partique. Il reste à éliminer les préjugés et la discrimination institutionnalisés basés sur l'appartenance ethnique, religieuse, raciale ou culturelle. Il reste à surmonter l'inertie, source de frustrations qui nuisent aux chances d'une vie meilleure.

Le Canada n'a pas une longue tradition de procès personnels et de demandes de réparation pour cause de préjugés et de discrimination. Il faut espérer qu'on ne sera pas obligé d'en arriver là maintenant que la Charte des droits et libertés situe clairement la société face à ceux qui se rendront coupables de discrimination. Cependant, si les Canadiens et leurs institutions ne traitent pas **tous** les citoyens de façon juste et équitable, le litige deviendra un moyen très en vogue de s'assurer un traitement équitable et l'égalité devant la loi.

La diversité est une ressource et une caractéristique positive au Canada. Les Canadiens sont un mélange de peuples d'origines culturelle, religieuse, raciale et ethnique différentes. Nous avons donc, au sein de notre pays la compréhension culturelle nécessaire à des échanges politiques, culturels, économiques et sociaux fructueux avec le reste du monde. Nous n'avons pratiquement pas exploité cet aspect de nos ressources nationales sur le plan socio-culturel, et bien moins encore sur le plan diplomatique et économique. Dans ces domaines, nous n'avons pas su user de notre compréhension des gens, de leurs modes de vie et de leurs langues: peut-être saurons-nous éviter ces faiblesses lorsque nous aurons appris à considérer la diversité comme une richesse.

La diversité et le multiculturalisme ont de nombreux aspects internationaux. Dans un monde qui est, selon les calculs d'un démographe, à plus de 80% non blanc, les Canadiens pourraient se faire les porte-parole de l'harmonie raciale. Dans un monde où bien des nations présentent une grande diversité raciale, religieuse, ethnique et culturelle les Canadiens pourraient montrer comment accepter cette diversité. À l'étranger, le Canada est reconnu pour son initiative dans l'élaboration d'une philosophie nationale édifiée sur des croyances et des caractéristiques fondamentales même si elles sont diverses. Malheureusement bien des Canadiens ne sont pas conscients de l'intérêt que l'on porte, à l'extérieur de leurs frontières, au multiculturalisme et aux études canadiennes. C'est un peu comme si nous avions voulu dissimuler notre attachement au multiculturalisme. Après douze années de cette politique, le multiculturalisme n'a toujours pas de base législative. Il ne bénéfice pas d'un ministère mais seulement d'un programme au sein d'un ministère. Pourquoi ne consacrons-nous ni les fonds ni le personnel nécessaires à un engagement si important et si bénéfique pour les Canadiens en decà comme au delà de leurs frontières?

On pourrait se poser d'autres questions concernant la Loi sur les langues officielles. Cette législation rappelle à plusieurs reprises que la langue française et la langue anglaise sont les langues de contact au Canada, qu'elles sont le véhicule de communication de tous les Canadiens. Cette législation réfute aussi la notion de territorialité en tant que base du dualisme linguistique. Les Canadiens seraient plus nombreux à apprécier la force cohésive de la démarche canadienne s'ils comparaient le Canada à d'autres pays où les divisions linguistiques territoriales ont entraîné des clivages qui menacent l'unité nationale tant politique que culturelle. Malheureusement nous sommes quelquefois trop conscients des erreurs du passé pour saisir les possibilités du

présent et de l'avenir. La dynamique de l'attachement aux deux langues officielles se retrouve maintenant chez nos jeunes qui sont de plus en plus nombreux à être bilingues et quelquefois même multilingues. Le bilinguisme officiel n'implique pas que les enfants rejettent leur langue maternelle ou ancestrale.

L'évolution du multiculturalisme qui, de la reconnaissance des styles de vie est passé à celle des manières de vivre avant de s'engager à des changements structuraux propres à faciliter la participation culturelle, sociale, économique et politique de tous les Canadiens, a obligé la politique à suivre. Une politique révisée, quelle que soit sa forme, devrait donc assurer le respect des principes suivants:

a) l'égalité de statut des représentants de tous les groupes culturels, ethniques, religieux et raciaux du Canada;
b) la préservation et le développement culturels — y compris la mise en valeur de langues autres que l'anglais et le français
c) le dépassement des barrières culturelles, sociales, économiques et politiques qui limitent la participation individuelle et collective à la vie canadienne
d) le partage de nos cultures au sein du courant général du Canada grâce à des programmes culturels, des institutions et des rencontres créatrices
e) l'égalité, pour tous les Canadiens, des chances de partager les avantages politiques, sociaux, économiques et culturels associés à la citoyenneté canadienne
f) les droits de la personne et les libertés civiles tels qu'ils sont énoncés dans la Charte canadienne des droits et libertés, dans les codes des droits de la personne, les conventions internationales et tels qu'on les trouve dans le droit coutumier et enfin
g) la croyance que les personnes ont le droit de choisir leurs pratiques et préférences culturelles dans le cadre de nos principes démocratiques.

Le multiculturalisme est pour tous les Canadiens; il touche les besoins et les aspirations de tous, du plus jeune immigrant au plus ancien autochtone. Que le multiculturalisme s'exprime en anglais ou en français ou dans tout autre de nos nombreuses langues, il exprime la fierté et la croyance dans la valeur et la participation de tous les Canadiens.

6 *Inscrire le multiculturalisme dans le courant canadien*

[1] *Chambres des communes, 8 octobre 1971.*

Chapitre II

L'Éducation des Canadiens dans les écoles, les collèges et les universités

Les Canadiens considèrent l'éducation comme essentielle au succès dans la vie. La société établit et prend à sa charge l'éducation publique et attend, en retour, de l'éducation qu'elle soutienne la société. Ainsi se maintient la rapport école-société, (l'école étant le principal véhicule de l'éducation publique). Cependant la société a changé. Aussi l'école doit-elle changer tant dans sa nature que dans ses activités.

L'éducation publique a récemment connu deux grands changements. Le premier a été un élargissement de son champ, qui embrasse désormais les musées et les bibliothèques, par exemple. Le second a été un renforcement des attentes en matière d'éducation publique. Nous n'envisageons plus l'école comme un simple miroir de la société. Nous voulons que l'école améliore la société et le monde dans lequel nous vivons. Cette évolution dans nos perceptions et dans nos croyances touchant l'éducation a contribué à créer le défi actuel qu'est l'éducation des Canadiens dans le système public des écoles, des collèges et des universités. En effet les Canadiens attendent de l'éducation de nouveaux résultats et ils utilisent de nouveaux critères pour évaluer son efficacité. Le défi que représente l'éducation des Canadiens d'aujourd'hui est devenu le défi du changement et de l'innovation.

L'un des grands changements exigé dans nos écoles est qu'elles adoptent une approche multiculturelle de l'éducation. Pourquoi? Parce que la trame socio-culturelle du Canada est multiculturelle et reconnue comme telle, que ce soit au travail, au repos, à la maison ou à l'école. Autrement dit le Canada est une société multiculturelle et nos écoles doivent refléter cette réalité.

Comme nous l'avons vu au Chapitre I, la société canadienne a évolué et sa population, au départ à majorité anglophone et francophone est devenue véritablement multiculturelle; les Canadiens de toutes cultures jouissent d'un respect égal, d'un statut égal et d'un accès égal aux débouchés. En conséquence, alors que nous abordons le 21ème siècle la bonne marche de notre société — et du monde — exigera que les Canadiens sachent fonctionner dans leur propre culture ainsi que dans plusieurs autres. Les Canadiens doivent apprendre à vivre et à évoluer dans le présent comme à l'avenir dans leur société canadienne multiculturelle. Autrement dit, une éducation multiculturelle s'impose dans nos écoles.

Cette éducation multiculturelle ne doit cependant pas être envisagée comme un sujet de plus dans le programme scolaire mais comme une dimension du contexte et du processus éducatifs s'étendant à tous les aspects du programme scolaire. L'application de l'éducation multiculturelle dans nos écoles publiques doit avoir des effets visibles dans chacun des domaines suivants:

a) la politique du conseil scolaire et de l'école y compris des objectifs et des priorités bien définis
b) le milieu et la culture scolaires
c) les méthodes pédagogiques y compris des méthodes propres à accommoder les divers styles d'apprentissage des enfants et leurs différents milieux
d) la reconnaissance, l'acceptation et la valorisation des langues et dialectes des élèves en plus des langues officielles d'instruction
e) l'apport et la participation continus du public
f) des services d'orientation et de conseil adaptés aux besoins des élèves
g) l'utilisation de méthodes de notation, d'évaluation et de placement appropriées
h) l'utilisation de matériaux d'enseignement ayant fait l'objet d'une évaluation soignée et qui auront été approuvés et jugés dépourvus de parti-pris ou de discrimination
i) un personnel et des enseignants ayant des attitudes, des perceptions, des croyances et des comportements conformes aux intentions du programme d'éducation multiculturelle des écoles et
j) des cours, un programme, des méthodes et des styles d'enseignement conformes aux besoins des étudiants.

Autrement dit, les écoles doivent être en harmonie avec la communauté qu'elles ont pour mission de servir. Les enseignants et les administrateurs doivent également représenter et refléter la communauté. Les systèmes de récompense dans l'école doivent être justes. Les règlements de l'école doivent être justes et appliqués de façon soutenue. Tous les élèves doivent être accueillis de la même façon et se sentir aussi bienvenus. L'école doit avoir pour but de donner à chaque élève l'occasion de poursuivre ses propres objectifs de croissance et

de développement conformément aux buts de la société canadienne et de la communauté locale.

L'adoption d'une approche multiculturelle de l'éducation exigera des systèmes scolaires qu'ils analysent soigneusement: 1) la vision du monde, la réalité et la vie présentées dans le programme, 2) les valeurs de l'école telles qu'elles se manifestent dans le comportement et dans les pratiques du personnel, afin d'en éliminer les préjugés et la discrimination et 3) l'égalité ou l'inégalité d'accès des élèves de milieux différents aux programmes scolaires et aux débouchés au sein de ces programmes. Le programme scolaire devrait aider les élèves à se respecter et à respecter les autres, à devenir plus justes, plus responsables, plus créateurs, à s'attacher tant à la paix qu'à la prospérité et à tirer un parti croissant de leur discipline personnelle et de leur liberté d'action. L'éducation multiculturelle humanise les systèmes d'éducation et personnalise leur démarche: elle devrait donc se traduire dans un contenu et dans des méthodes d'enseignement.

Au niveau du système scolaire, le personnel et les programmes devraient aussi réfléchir la diversité de la communauté qu'ils servent. Ils devraient donc être axés sur une plus grande appréciation de la diversité. Ceci nécessitera l'élaboration de nouveaux modes de relations entre l'école et la communauté; ceci encouragera des échanges de directives politiques, de programmes-cadres et de matériel pédagogique entre les systèmes scolaires; ceci incitera enfin à prêter davantage attention aux cours de perfectionnement touchant les implications de l'enseignement dans un contexte multiculturel et à mettre en place des systèmes de soutien adaptés.

En ce qui concerne la formation — préparatoire et en cours d'emploi — des enseignants il serait souhaitable qu'elle cultive les aptitudes analytiques et évaluatives de façon qu'ils sachent traiter des sujets tels que le racisme, le sexisme, l'ethnocentrisme, la démocratie participatoire et la parité du pouvoir. Il faudra aussi approfondir des domaines tels que la clarification des valeurs et les compétences interactives, analyser les cultures pour en tirer les implications utiles aux stratégies d'enseignement, à la sensibilité au pluralisme, à une utilisation créatrice de la diversité et à la compréhension des préjugés et de la discrimination en général. Pour stimuler les enseignants en exercice on pourrait envisager d'offrir des crédits de certification à ceux qui ont suivi des cours de perfectionnement dans ces domaines.

Quant aux parents, ils devraient peut-être être avisés que, s'ils désirent voir appliquer le concept d'une éducation multiculturelle (telle qu'elle est ici présentée) au sein de leur système scolaire, il faudra qu'ils exercent des pressions à cet effet. Ceci signifierait évidemment qu'ils offrent de travailler avec les écoles de toutes les manières possibles. En effet les parents doivent être prêts à pratiquer ce qu'ils veulent voir prêcher à l'école au sujet du multiculturalisme surtout en ce qui a trait à la discrimination.

Le gouvernement fédéral devrait être incité à fournir les fonds nécessaires pour encourager les activités communautaires et établir des centres de ressources facilitant l'accès à des données essentielles touchant le bilinguisme, les relations interraciales, l'ethnocentrisme et l'apprentissage de la langue ancestrale. En effet, si le gouvernement fédéral poursuit ses efforts pour établir un climat favorable au développement du multiculturalisme, les gouvernements provinciaux ne pourront pas se permettre de rester inactifs.

En ce qui concerne les gouvernements provinciaux, ils devront faire voter des lois ou élaborer une politique touchant l'éducation multiculturelle, sans oublier la préparation de manuels et d'autre matériel d'enseignement, la révision des conditions requises pour l'obtention des diplômes d'enseignement et l'élaboration de programmes de perfectionnement des enseignants. On pourrait même envisager de dispenser aux futurs enseignants une formation dans le domaine des droits de la personne, et certainement encourager des programmes de perfectionnement en éducation multiculturelle pour tous les enseignants. Il nous faudra enfin des centres de ressources dotés du matériel d'enseignement et des effectifs humains nécessaires à la préparation des ressources et à l'accès aux informations touchant les groupes ethnoculturels provinciaux.

La promotion de l'éducation multiculturelle est un objectif valable et d'actualité si nous voulons réduire la fragmentation sociale et accroître la compréhension humaine au Canada de nos jours. Cette recherche pourrait aussi avoir pour effet secondaire de renforcer la cohésion sociale et peut-être même le sentiment de cohésion nationale, sa conséquence logique, au Canada. Nous avons peut-être beaucoup à perdre, mais nous avons encore plus à gagner.

Chapitre III

L'Éducation des Canadiens au-delà de l'école

Le multiculturalisme fait dorénavant partie du mode de vie des Canadiens.

Malheureusement tous les Canadiens ne saisissent pas, ou n'acceptent pas, ce grand changement en marche dans leur pays. Certains considèrent la diversité culturelle canadienne — au demeurant en perpétuelle évolution — comme une menace contre laquelle il faut absolument lutter. L'éducation doit jouer un rôle de premier plan pour dépasser ces attitudes et ces aspirations régressives.

Le système d'éducation d'un pays est instrument de changement, véhicule de progrès. Cependant l'éducation, au Canada, ne se dispense pas que dans les écoles et les universités. L'éducation implique un apprentissage et l'apprentissage peut se faire dans divers milieux et par divers moyens. Aller au-delà de la classe conventionelle pour relever le défi de l'éducation multiculturelle au Canada, voilà une nouvelle perspective passionnante!

Le plus dificile, c'est de faire accepter à tous les Canadiens que la notion de multiculturalisme définit précisement la société et la manière de vivre des Canadiens.

Durant les dix dernières années, les éducateurs canadiens et leurs institutions ont orienté leurs efforts vers le multiculturalisme et ses implications pour la vie au Canada. La tenue du premier congrès national sur l'éducation multiculturelle intitulé "Créons des liens" à Winnipeg en novembre 1981 a marqué un événement important dans l'histoire du multiculturalisme au Canada. L'une des conséquences de ce congrès, à savoir l'établissement d'organismes d'éducation multiculturelle dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada, ainsi que la création d'une organisation nationale a probablement eu une signification plus profonde encore.

Il faut continuer à dispenser des cours de perfectionnement en multiculturalisme aux enseignants, aux commissaires d'écoles, aux employés des conseils scolaires et aux professeurs. Il faut aussi encourager les associations d'enseignants et autres organismes para-éducatifs à poursuivre et à étendre leurs initiatives dans ce domaine.

La prochaine étape, logiquement, consistera à fournir le même type de formation en multiculturalisme dans bien des secteurs au-delà de la salle de classe.

Ainsi la nécessité d'une éducation sur le multiculturalisme au sein des systèmes juridiques canadiens apparaît-elle de plus en plus évidente. La discrimination dont souffrent les minorités est due en grande partie à l'insensibilité du personnel des cours de justice. Il serait bon de développer et de promouvoir des programmes de perfectionnement en multiculturalisme pour les juges, les avocats, les clercs ainsi que les traducteurs. Une sensibilité multiculturelle accrue serait un objectif très utile dans la prise des décisions de la justice canadienne.

Nous avons aussi besoin de leadership dans le domaine de l'embauche au Canada. En effet il s'y exerce souvent une discrimination cachée ou involontaire qui a pour effet de limiter l'accès aux débouchés, à la formation et à la promotion. C'est aux dirigeants des milieux d'affaires et des syndicats — qui sont en mesure de prendre une action et des mesures propres à égaliser l'accès et à réorganiser plus profondément la diversité culturelle des Canadiens — qu'il incombe de faire les premiers pas. Les associations d'affaires et les Chambres de commerce devraient être tenues au courant des débouchés et des réalités économiques du multiculturalisme au pays et à l'étranger, tant pour les clients qu'elles servent que pour les employés.

La situation des femmes immigrantes dans le milieu de travail est particulièrement sombre à l'heure actuelle. Il faut absolument créer un "Programme Extension" pour les renseigner sur les perspectives qui s'offrent à elles et leur faire connaître leurs droits dans la recherche de travail.

Bien des immigrants, hommes et femmes, se trouvent désavantagés par le fait que leur formation et leurs diplômes ne sont pas reconnus lorsqu'ils arrivent en ce pays. Bien qu'ils aient pu être hautement qualifiés ou éduqués dans leur pays d'origine ils sont quelquefois obligés d'accepter des emplois inférieurs à leurs compétences. Au bout du compte nous y perdons tous, que ce soit les personnes impliquées ou la communauté plus vaste à laquelle elles se sont jointes. L'établissement d'un mécanisme d'évaluation et de reconnaissance des qualifications des immigrants coûterait bien peu en regard des bienfaits qu'en retirerait la société

canadienne.

Et que dire de nos organismes et agences communautaires de service et de récréation? Sont-ils prêts à encourager et à accepter la participation active de tous les membres de la communauté dans leurs activités? Ces organismes, quelle que soit leur taille, pourraient faire beaucoup pour encourager des attitudes et des pratiques multiculturelles positives. Les institutions religieuses sont très bien placées pour jouer un rôle de premier plan dans l'élimination des attitudes négatives envers la diversité culturelle et dans la lutte contre les préjugés. Des initiatives de la part des agences communautaires et des institutions religieuses pourraient entraîner davantage d'action positive et multiplier le nombre de programmes de sensibilisation et d'acceptation de toutes les cultures et de tous les Canadiens.

Les organisations et agences d'éducation publique tels que B'Nai Brith, les instituts féminins, les organismes communautaires et les Commissions des droits de la personne pourraient se charger de promouvoir une bonne compréhension de la réalité multiculturelle de la société canadienne contemporaine. De nouvelles initiatives pourraient aussi être prises dans les programmes de formation des mouvements de jeunes tels que les Scouts ou les Guides.

Quant aux groupements ethno-cultureis tels que les clubs ukrainiens, allemands, et italiens et les centres d'amitié des autochtones, il devraient se sentir responsables de faciliter la compréhension multiculturelle parmi leurs membres. Trop souvent ces groupes s'organisent pour mettre en valeur leur propre image et atteindre leur seul objectif sans reconnaître tous les autres groupes qui partagent des identités canadiennes tout aussi valables et tout aussi typiques.

Les organismes multiculturels ne doivent pas s'attendre à être automatiquement acceptés ou appréciés. Bien des Francophones canadiens, par exemple, craignent que l'accent mis sur le multiculturalisme n'ait pour effet pratique de réduire la politique canadienne du bilinguisme à un unilinguisme anglais. Cette crainte est surtout répandue dans les régions ou provinces hors Québec. Ainsi, si le multiculturalisme ne recouvre le "multiracialisme" il ne peut représenter les intérêts de tous. Les groupes ethnoculturels doivent se familiariser avec les objectifs du multiculturalisme et les accepter. Troup souvent, semble-t'il, les programmes mis sur pied ne transmettent ni ne respectent pleinement les notions d'égalité et n'ont pas un intérêt national ou canadien suffisant.

Les médias doivent aussi être mieux informés sur le multiculturalisme. Les reportages des nouvelles sont trop souvent axés sur les aspects sensationnels de la discrimination ou des conflits, sans égard pour la profondeur du problème ou la subtilité des rapports humains impliqués. Par ailleurs, les allusions faites dans les médias aux représentants des minorités visibles et à leurs caractéristiques raciales les placent dans une catégorie différente des membres de la communauté canadienne plus vaste.

Ces changements ne se feront pas sans un renforcement du leadership dans la promotion du multiculturalisme et de sa place dans la société canadienne contemporaine et future. Cette observation ne s'adresse nullement au leadership actuel qui, bien qu'authentique et souvent offert au prix de gros sacrifices, a été centré en grande partie sur des éducateurs offrant bénévolement d'innombrables heures de service au sein de comités, sur de nombreux volontaires dévoués à leur communauté et oeuvrant dans les conseils et autres organisations multiculturelles et sur le gouvernement fédéral par le biais d'une politique quelque peu démodée et d'une initiative relativement modeste visant à créer un bureau spécial au sein du Secrétariat d'État. Il manque toujours une action de grande envergure en vue d'une reconnaissance pleine et entière de toutes les cultures et afin d'éliminer les pratiques discriminatoires et nuisibles dans le gouvernement, l'industrie et le commerce.

La reconnaissance du multiculturalisme a fait de grands progrès depuis l'énoncé de la Politique du multiculturalisme en 1971. Cependant il est de plus en plus nécessaire de voir se dessiner une coopération entre les membres des groupes culturels historiquement dominants et le reste de la population. Le mépris mutuel a évidemment l'effet opposé. Ainsi, par exemple, les efforts respectifs du gouvernement fédéral pour promouvoir l'unité nationale, le bilinguisme et le multiculturalisme doivent être complémentaires. De tels programmes ne peuvent se permettre de se concurrencer les uns les autres.

L'incertitude qui règne relativement à la responsabilité du multiculturalisme en dehors de

écoles publiques au niveau des provinces n'est pas sans poser un problème similaire.

Il est évident que l'éducation des Canadiens au-delà de la classe représente un très grand défi. Elle suppose en effet des changements importants dans un grand nombre de nos institutions publiques ou privées. Les systèmes d'éducation au-delà des écoles et des universités sont des agents possibles de changement; il ne leur manque plus qu'un bon leadership pour satisfaire ces besoins et relever le gant.

Chapitre IV

La Lutte contre les préjugés et la discrimination indirects[1]

Les préjugés et la discrimination existent dans la société canadienne pour de nombreuses raisons plus ou moins évidentes et plus ou moins conscientes. Il se manifestent, au moins dans une certains mesure, au sein de tous les groupes sociaux. It convient donc de les reconnaître, de les comprendre, de les attaquer et de les dépasser.

L'éducation est le principal agent de changement dans la société. Cependant le processus éducatif à lui seul n'est pas toujours (sinon jamais) suffisant, à court terme, pour surmonter certains problèmes. Dans ces circonstances d'autres stratégies et d'autres techniques peuvent s'avérer nécessaires. Il semble que cela soit le cas pour la discrimination et les préjugés à l'endroit des minorités au Canada, particulièrement celles que nous appelons les minorités visibles.

Le multiculturalisme est devenu une réalité démographique et, dans une certaine mesure, une réalité politique et constitutionnelle au Canada. Néanmoins ses effets ne se sont pas encore fait sentir sur les structures politiques, sociales et économiques du pays.

Lorsque les gens pensent aux préjugés, à la discrimination et au racisme ils évoquent souvent des questions de relations interraciales et les problèmes des minorités raciales visibles dans un contexte donné. Cependant ce ne sont pas les seules minorités susceptibles d'être victimes de préjugés et de discrimination au Canada. On pourrait même définir la société multiculturelle canadienne comme une société composée d'une multitude de minorités.

12 La Lutte contre les préjugés et la discrimination indirects

Le Canada compte plus de 300 années d'histoire depuis l'arrivée des Européens en Amérique. Durant cette période, ou du moins jusqu'aux dix ou vingt dernières années, le Canada a été dominé par deux groupes culturo-linguistiques. L'un répond à l'appellation d'anglo-canadien, d'américain britannique du Nord, ou d'anglo-celtique et comprend les personnes d'origines ethniques britanniques diverses et celles qui se sont assimilées à elles dans ce qu'on appelle maintenant "l'anglophonie". Le second comprend les Canadiens français qui constituent une majorité au Québec et une minorité d'importance numérique variable dans le reste du pays.

C'est, cependant, dans le contexte d'appartenance à un groupe minoritaire que les gens sont devenus les victimes de préjugés et de discrimination.

Comme nous le disions, les représentants des minorités visibles sont devenus, dans un sens, le symbole des minorités au sein de notre société. Ce sont leurs différences physiques qui les distinguent en tant que groupes minoritaires et qui rend impossibles leur assimilation dans le groupe majoritaire et leur invisibilité. Tant que le multiculturalisme semblera souligner la seule diversité ethnique et culturelle il ne pourra s'attaquer au problème des préjugés et de la discrimination qui affecte, par exemple, les victimes du racisme. Dans ce sens le multiculturalisme en tant que rétention culturelle risque de se retourner contre les minorités raciales parce qu'il donne l'impression que l'on fait quelquechose sans cependant attaquer le problème de front.

On pourrait dire que l'établissement de la politique du multiculturalisme a été précipité par l'indignation exprimée par les Canadiens d'origine non britannique ou non française à la notion de bilinguisme et de biculturalisme telle qu'elle était énoncée dans le mandat de la Commission d'enquête du même nom établie dans les années 1960. Le mandat de la Commission fut élargi pour englober "l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada". En fin de compte le gouvernement adopta une politique de diversité culturelle plutôt qu'une politique de bilinguisme. Ainsi les Canadiens en provenance d'Europe de l'Est et du Sud considérèrent - ils au départ la politique du multiculturalisme comme leur politique. Elle correspondait pour eux à une reconnaissance officielle de leur rôle et de leur apport au Canada. La politique et les programmes qui allaient en résulter devaient, espéraient-ils, éliminer ou, du moins, atténuer les préjugés et la discrimination dont ils avaient été victimes au cours de leur expérience canadienne.

Ironiquement, plus on insista sur la lutte contre le racisme et contre la discrimination envers les minorités canadiennes visibles (par le biais de programmes multiculturels) plus les minorités non visibles s'inquiétèrent de voir oublier leurs problèmes de préjugés et de discrimination. Bien

que leur représentation dans les structures sociales, économiques, et politiques s'améliore par rapport à celle des minorités visibles, il reste le danger que la sécurité de leur position ne soit trop vite considérée comme un fait acquis.

Les Français du Canada vivent un autre problème: celui d'être un groupe minoritaire dans tout le Canada sauf au Québec où ils représentent la majorité. Ils parlent aussi l'une des deux langues officielles du Canada. Ces deux atouts ne les ont cependant pas empêchés de se heurter à des préjugés sources de discrimination.

Quant au groupe britannique ou anglophone, naguère dominant, il se retrouve maintenant en position minoritaire au sein du pays dans son ensemble. Nombreux sont ceux qui s'indignent de ce qu'ils considèrent comme la perte de leur rôle historique dans la structure socio-politique du pays. Certains de ses représentants se trouve même victimes de discrimination lorsqu'on s'efforce de redresser l'équilibre de la participation en ce pays.

Bien des facteurs entraînent les préjugés sources de discrimination:

a) une absence fondamentale de compréhension entre les parties
b) une méconnaissance des droits de la personne
c) un refus d'assumer la responsabilité du changement et de reconnaître la composition raciale changeante du Canada
d) une absence de leadership
e) un refus de reconnaître les injustices
f) un manque de connaissances touchant la nature multiculturelle, multiraciale du Canada et les implications du multiculturalisme pour le Canada.

Il convient donc de changer de toute urgence nombre des structures sur lesquelles se fondent ces attitudes discriminatoires. Tel est le défi que les structures socio-économico-politiques du Canada auront à relever pour se replacer dans la réalité démographique de notre pays. Il n'est pas facile de changer les droits acquis et les attitudes. Nous avons vu que l'éducation, instrument traditionnel de changement, peut s'y employer mais qu'elle n'a d'effets qu'à longue échéance. Or nous avons grand besoin de changement à court terme.

L'établissement d'une politique de multiculturalisme a été un pas dans cette direction. Sans exactement augmenter les pouvoirs des Canadiens représentant des groupes minoritaires, elle a toutefois attiré l'attention sur leurs droits et sur leurs besoins. Elle a aussi attiré l'attention sur les droits de la personne. Elle n'a cependant pas éliminé les préjugés, la discrimination ou le racisme.

La transition entre une politique orientée vers la culture et une politique de redressement des inéquités dans les secteurs social, politique et économique n'a pas été aussi facile ou heureuse lorsqu'il s'est agi de changer les préjugés et la discrimination inhérents au système, aux structures et aux institutions.

Il y a différentes façons de susciter des changements. Certains ont mis tous leurs espoirs dans la Charte des droits et des libertés. D'autres estiment que ces espoirs sont mal placés, que la Charte n'est pas une panacée, qu'elle soulève des attentes irréalistes qui risquent de nous entraîner sur une piste décevante et ingrate. Quoi qu'on en pense il faut reconnaître que la seule institution de la Charte témoigne d'un effort pour faire face à la discrimination.

La législation ou d'autres formes juridiques de changement affectent directement le système politique, et ce de façon durable. Elles sont aussi sources de fonds gouvernementaux précieux qu'elles autorisent. Ceci les rend intéressantes, sans parler de la valeur évidente des changements de structures effectués. Cependant c'est un processus qui risque d'être long et difficile.

Au niveau politique il serait bon d'instituer une coalition de médiation qui soit à la fois visible et efficace. Ceci apporterait la direction et le leadership qui nous manquent tant au niveau fédéral comme au niveau provincial. Attendu que la collecte, la diffusion et l'échange d'informations représentent un élément capital dans le processus de changement on pourrait aussi bien établir un centre de documentation et de distribution qui ferait office de centre d'enquête et de distribution. Il serait peut-être même plus efficace de combiner la coalition et le centre de documentation.

En dépit des changements structuraux proposés ci-dessus il reste à faire des efforts urgents et immédiats au niveau des attitudes sociales ou sociétales. Là encore, une intervention directe s'impose. Il existe quatre types d'intervention possibles: coercitif, contributif, légaliste et normatif.

La **démarche coercitive** est considérée comme une démarche d'affrontement. Elle inclurait, entre autres choses, l'utilisation de démonstrations, de menaces et de grèves.

La **méthode instrumentale** s'illustre bien par l'exemple d'une agence fédérale qui financerait une compagnie ou une institution à condition que celle ici embauche des représentants des minorités. Cette agence provoquerait des changements instrumentaux.

La **méthode légaliste** recouvre l'utilisation de la législation existante pour effectuer des changements ou combattre des attitudes ou des décisions inacceptables. Cependant les tribunaux sont limités étant réactifs et liés à l'existence de précédents.

Le **processus normatif** est lié à la persuasion souvent motivée par l'intérêt personnel. Il réussit souvent bien avec les entreprises et les syndicats. Certains estiment que la société multiculturelle canadienne reflète la population mondiale dans son ensemble et que les milieux d'affaires pourraient tirer parti de cet avantage. On peut se demander si c'est de l'exploitation ou l'inverse. Cependant la démarche normative s'est révélée efficace.

Des circonstances différentes dicteront évidemment des démarches ou des stratégies différentes à différentes époques; à l'inverse l'intérêt de chacune des stratégies précédentes devra être établi par rapport aux circonstances appropriées.

Reste à identifier les groupes ou institutions-cibles pour ces stratégies ou ces interventions. Ceux-ci comprennent: les médias, les syndicats, la police, les organismes professionnels autogérés, les conseils scolaires, les désignations du gouvernement — conseils et commissions, les comités consultatifs — gouvernement local, les hôpitaux:
(1) administration
(2) systèmes
(3) conseils
les organismes non-gouvernementaux

Parmis ces "cibles", certaines seront plus réfractaires au changement que d'autres. Il importe cependant l'éviter les mesures symboliques en ce qui concerne la représentation à des conseils, des commissions et des comités. Une représentation authentique doit tenir compte de l'ensemble; il serait donc souhaitable que les représentants qualifiés des groupes minoritaires soient appelés à servir. Il serait bon d'établir des comités consultatifs pour faciliter les changements nécessaires et de se concentrer sur l'élaboration de politiques **écrites** qui peuvent servir de base au changement. La diversité multiculturelle et multiraciale du Canada devrait se refléter dans nos conseils, nos commissions etc . . .

Des initiatives personnelles s'imposent à tous les niveaux pour identifier et appliquer les stratégies de changement. Il faudrait aussi stipuler que les particuliers, au sein des institutions sur lesquelles on fait pression, sont responsables de rechercher des changements à leur propre niveau, c'est-à-dire de policier à policier, de médecin à médecin ou d'enseignant à enseignant.

Des fonds considérables devront être consacrés à l'abolition des préjugés, de la discrimination et du racisme. Cependant ces fonds doivent être dépensés de façon efficace. Les projets et les agences doivent justifier leurs efforts dans un contexte répondant aux objectifs nationaux d'abolition des préjugés, de la discrimination et du racisme. Les fonds dépensés de façon inefficace entraînent souvent des réactions négatives de la part de la population dans son ensemble.

L'abolition des préjugés, de la discrimination et du racisme est dans l'intérêt de tous les Canadiens. Il convient donc de communiquer cet objectif à tous et de susciter la participation de tous.

[1] Nous entendons par là les préjugés et la discrimination systématiques, structurés et institutionnels basés sur la race, la culture et l'origine ethnique. Dans le cadre de ce rapport, ceci s'appliquerait à une institution, un système ou une structure qui refuserait d'accorder des droits pleins et égaux à une personne issue d'une minorité en raison de sa race, de sa culture ou de son origine ethnique. Une telle attitude aurait pour effet de réduire les perspectives d'emploi de cette personne et d'abaisser la qualité de sa vie. Par ailleurs elle lui imposerait des conditions de vie contraires à son humanité, à sa culture et à son patrimoine et engendrerait un manque de confiance en soi et un sentiment d'inégalité avec la société dans son ensemble.

Chapitre V

La Nécessité d'une fondation plus solide

La réalité canadienne est dorénavant définie par le multiculturalisme dans un cadre bilingue. Le multiculturalisme en tant que phénomène canadien suppose la reconnaissance de l'existence et des apports des Canadiens de toutes provenances ethnique, raciale, religieuse ou culturelle, autrement dit, de leur place dans notre histoire, dans notre présent, et dans notre avenir.

L'énoncé de la politique du multiculturalisme en 1971 n'a pas, en soi, crée une société empreinte de multiculturalisme. Il n'a fait que reconnaître officiellement — et tardivement — un fait accompli dans la société canadienne.

Nous avons suggeré, dans ce rapport, que la société canadienne est dynamique et en évolution constante. La politique énoncée en 1971 n'aurait probablement pas été possible en 1951. Elle devra probablement être étendue et réinterprétée en 1991.

La dynamique du multiculturalisme présente aux Canadiens un double défi: celui de la compréhension et celui de l'application. Ce défi doit être relevé en priorité par l'éducation, à l'intérieur comme à l'extérieur des institutions. Parallèlement, la communauté canadienne doit s'attaquer au problème croissant des préjugés et de la discrimination raciale, religieuse, culturelle et ethnique inhérentes aux systèmes, aux structures et aux institutions. L'harmonie future de la société canadienne exige non seulement la reconnaissance du multiculturalisme mais aussi une bonne compréhension de ce phénomène par le peuple canadien.

Le multiculturalisme touche tous les Canadiens. Lorsque la politique fut énoncée bien des gens la virent avant tout comme une mesure visant à avantager les groupes ethnoculturels minoritaires du Canada. Certains la rattachèrent même uniquement à l'ethnicité, à l'exclusion des Canadiens d'origine française ou britannique. Elle était cependant plus complète que cela.

Bien que la politique telle qu'elle a été formulée par le primier ministre ait quatre volets, c'est sur les styles et les modes de vie, ou la préservation culturelle, que l'on a le plus insisté durant les premières années. Les principaux programmes et la majorité des fonds sont allés au folklore, à l'éducation dans la langue ancestrale et au développement des études ethniques.

Ce n'est qu'en 1977 que l'on élargit son champ pour inclure des initiatives visant à renforcer le partage interculturel. L'établissement et le financement de centres interculturels dans toutes les régions du Canada ont été parmi les premières manifestations de cette orientation. La seconde a été l'entrée de la Direction du multiculturalisme sur la scène des relations interraciales, initiative facilitée par l'engagement à aider tous les groupes à surmonter les barrières à une participation pleine et entière à la société canadienne.

Plus récemment il semble que l'on insiste davantage sur l'ouverture des institutions canadiennes à tous. Ceci pourrait amener la Direction du multiculturalisme, au sein du gouvernement, à se faire l'avocat du multiculturalisme auprès du gouvernement, de ses fonctionnaires ministériaux et de leurs programmes.

Il est indubitable que la sensibilisation au multiculturalisme au Canada s'est sans cesse accrue depuis 1971. Des progrès ont été réalisés jusque dans le bureau du Gouverneur Général . . .

Il reste cependant des malentendus en ce qui concerne l'engagement du gouvernement lui-même. Si le patrimoine multiculturel est maintenant reconnu par notre constitution — en vertu de la Section 37 de la Charte canadienne des droits et libertés — la politique du multiculturalisme n'a toujours pas de base statutaire pas plus que le personnel, les programmes et la structure de la Direction du multiculturalisme. La Direction du multiculturalisme ne représente qu'un programme du Secrétariat d'État.

Attendu que le multiculturalisme est à la base de la société canadienne, la diversité multiculturelle du peuple canadien devrait se refléter dans toutes les institutions, agences, sociétés de la couronne et dans tous les ministères de notre gouvernement ainsi que dans toutes les organisations privées ou publiques, provinciales ou fédérales financées de source fédérale. Les publications et le matériel du gouvernement, qu'ils soient à usage interne ou externe, devraient refléter la nature multiculturelle du Canada ainsi que nos deux langues officielles.

Bien que la responsabilité de l'éducation revienne

indéniablement aux gouvernements provinciaux —aux termes de la Section 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique — attendu que la société canadienne se définit par le multiculturalisme il incombe au gouvernement du Canada de s'assurer, à tout le moins, que les programmes d'éducation civique financés par des dollars fédéraux reflètent bien cette dimension de la réalité canadienne.

À la lumière de ces observations et des défis et réalités soulignés dans ce rapport, si le gouvernement du Canada et les cadres politiques sociaux et économiques canadiens veulent pouvoir affronter les impératifs de 1990 le moment est venu non seulement de mettre à jour et de réviser la politique du multiculturalisme mais aussi de lui conférer un statut supérieur. Cette politique devrait non seulement être énoncée et confirmée sous forme de loi, elle devrait aussi établir fermement la nécessité de créer un département ou ministère indépendant, chargé de son application. La loi sur le multiculturalisme devrait comprendre également les dispositions minimales suivantes:

1) *la réaffirmation des éléments de la politique existante telle qu'elle a été énoncée par le premier ministre dans sa déclaration à la Chambre des communes le 8 octobre 1971.*

2) *la reconnaissance explicite du multiculturalisme en tant que partie intégrante de la vie sociale, économique, politique et culturelle du Canada*

3) *l'inclusion explicite (en tant que priorité du gouvernement du Canada pour tous les Canadiens) du plein exercice des droits de la personne et des droits civils*

4) *la reconnaissance explicite de la diversité raciale et ethnoculturelle dans le concept et dans la politique du multiculturalisme au Canada*

5) *des dispositions explicites visant à rendre l'application de la loi sur le multiculturalisme obligatoire pour tous les départements, ministères et agences du gouvernement du Canada, tous les programmes et toutes les organisations privés ou publics (y compris ceux qui sont établis ou contrôlés par les gouvernements des provinces ou des territoires du Canada) financés en partie ou en totalité par le Gouvernement du Canada.*

Le multiculturalisme n'est pas seulement une réalité culturelle au Canada, c'est aussi un phénomène passionnant et un objectif prometteur pour le développement de notre pays. Le multiculturalisme canadien a des implications pour notre avenir dans la communauté mondiale sur le plan du commerce et des relations internationales. Le multiculturalisme rattache le Canada à tous les pays du monde parce que les Canadiens ont des liens personnels ou ancestraux avec toutes les nations.

La notion canadienne de diversité multiculturelle au sein d'une nationalité et d'une citoyenneté communes pourrait faire du Canada le prototype du monde de demain. L'application des changements proposés dans ce rapport pourrait faire des promesses du présent la réalité de l'avenir.